



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

URSS

Question écrite n° 29743

Texte de la question

M Pierre Lequiller attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur la situation des Français porteurs d'emprunts russes souscrits avant la révolution de 1917. Jusqu'à présent aucune indemnisation des porteurs français n'a pu être obtenue du gouvernement soviétique. Or, les porteurs britanniques ont bénéficié, il y a quatre ans, d'une indemnisation de leurs titres, le problème des porteurs français ne doit pas rester sans solution, sachant que la Suisse et les États-Unis ont engagé des négociations. L'évolution politique récente mais aussi le recours accru de l'URSS aux marchés de capitaux occidentaux apparaissent comme des éléments qui permettent de relancer ce dossier. Le Président de la République, lors de sa dernière rencontre avec Mikhaïl Gorbatchev, devait évoquer le problème des emprunts russes. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer si des négociations sont en cours, s'il envisage d'établir un recensement des titres existants, enfin, quelle solution pourrait advenir pour régler ce contentieux depuis si longtemps maintenu.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du Gouvernement sur le problème de l'indemnisation des porteurs de titres russes antérieurement à la Révolution. La signature de l'accord intervenu le 15 août 1986 entre la Grande-Bretagne et l'Union soviétique a constitué un fait nouveau, signe d'une approche soviétique plus pragmatique. Les autorités soviétiques se refusaient en effet, jusqu'ici, à reconnaître les dettes contractées par le régime tsariste et opposaient une fin de non-recevoir aux demandes présentées à ce sujet. Cependant, la situation du contentieux franco-soviétique est beaucoup plus difficile que celle des arrières britanniques, d'une ampleur moindre et s'inscrivant dans un contexte différent. Comme le sait l'honorable parlementaire, le Gouvernement a soutenu, d'une manière constante, les intérêts de nos compatriotes et n'a cessé de demander aux Soviétiques l'ouverture de négociations. Nous avons rappelé à plusieurs reprises aux autorités soviétiques notre souhait de trouver une solution favorable aux porteurs français. La volonté d'approfondir et de développer les échanges et la coopération franco-soviétique qui existe et s'exprime de part et d'autre conduit tout naturellement à ce que ce dossier puisse à nouveau être évoqué dans les instances bilatérales appropriées. La France continuera donc à saisir toutes les occasions favorables pour qu'une issue heureuse puisse être trouvée à ce contentieux.

Données clés

Auteur : [M. Lequiller Pierre](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29743

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juin 1990, page 2693